



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 14 MAI 2024

Le ministre

Destinataires in fine

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations, Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire national,

La modernisation du statut des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) et l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de carrière est un chantier inscrit depuis plusieurs années à l'agenda social ministériel.

Si une première étape a été franchie dans le cadre de l'agenda social de la mandature précédente avec l'actualisation des conditions d'intégration des OPA dans la fonction publique territoriale, la fusion des deux niveaux de la catégorie Ouvriers, la mise à jour du barème de rémunération et l'évolution du taux de référence de la prime de rendement, vous vous interrogez légitimement aujourd'hui sur la finalisation du chantier de modernisation du décret de 1965 et sur les perspectives d'évolution de la carrière des agents après l'arrêt des recrutements actant de fait la mise en extinction du statut.

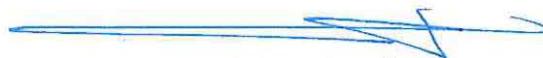
La finalisation de la modernisation du statut est un chantier prioritaire de la politique RH ministérielle. Des mesures visant à améliorer les règles de gestion et à conforter et ouvrir de nouveaux droits pour les agents ont été portées auprès de la Direction du Budget et de la Fonction publique qui nous ont fait retour de leur avis. La Direction des ressources humaines du ministère prendra contact avec vous dans les prochaines semaines pour vous informer des arbitrages retenus et échanger avec vous sur un projet de modification du décret de 1965 avant son examen en Comité social d'administration ministériel.

Sur les perspectives d'évolution de la carrière des personnels, je vous informe que je porte auprès du ministre de la transformation et de la fonction publiques l'inscription d'un dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires dans le projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique » actuellement concerté avec les organisations syndicales interministérielles.

La DRH recevra d'ici l'été les organisations syndicales pour identifier avec elles les modalités de cette intégration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire national, mes salutations distinguées.

Bon à vous



Christophe BÉCHU

Destinataires :

FO

Monsieur Zaïnil NIZARALY

Secrétaire général de la FEETS-FO

CGT

M. Ivan CANDE

Secrétaire général de la Fédération FNEE-CGT

CFDT

Monsieur Dominique VINCENT

Secrétaire général de la Fédération CFDT UFETAM

UNSA-UNIEPF

Madame Sylvie MIAN

Secrétaire générale de la Fédération UNSA Développement durable

Madame Sandrine GOURLET

Présidente de l'UNIEPF

SNCTA-SNPL

Monsieur Stéphane ROZALEN

Secrétaire national du SNCTA

Monsieur Jean-Emmanuel ANTAL

Secrétaire général du SNPL France ALPA

FSU

Madame Véronique CARACO-GIORDANO

Secrétaire générale de la FSU